



Mut 88/37

**ARRÊTÉ**

relatif à la modification des tenants et aboutissants d'une place et de diverses artères sur le territoire de la commune de Carouge

du 9 septembre 1987

**LE CONSEIL D'ÉTAT**

vu l'accord de la commune de Carouge du 21 mai 1987;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

**A R R E T E**

Les modifications suivantes

place de l'Octroi, place, désormais, comprise entre l'avenue Cardinal-MERMILLOD et la place d'Armes. CV-54011

avenue Cardinal-MERMILLOD, artère partant désormais de la place de l'Octroi et aboutissant à la rue de la Fontenette. CV-3905

promenade des Orpailleurs, chemin partant désormais de l'avenue Cardinal-MERMILLOD et aboutissant au pont du Val-d'Arve. CV-17116

rue d'Arve, cette dénomination est abrogée. (Arrêté du Conseil d'Etat du 25 novembre 1981, chiffre 6).

rue de la Faïencerie, artère partant, désormais, de la rue du Collège et aboutissant à la rue Jacques-DALPHIN. CV-8776

Les arrêtés des 6 avril 1965, 7 juillet 1976 (chiffre 18), 25 novembre 1981 (chiffres 54, 55) sont modifiés en conséquence.

Ces dispositions entrent en vigueur le 1er octobre 1987.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat: